

- Mme KAUCIC 18° - Convention de Gestion Urbaine de Proximité.
- M. TOULOUZE 19° - Programmation CUCS 2010 – Versement d’une subvention.
- M. LIOGER 20° - Déclassement et vente à la Société d’Aménagement et de Restauration de Metz Métropole (SAREMM) d’une emprise foncière communale située ZAC de la Petite Voëvre.
- M. NZIHOU 21° - Acquisitions de terrains en vue de leur intégration dans le domaine public communal rue du Professeur Jeandelize/rue du Chanoine Morhain à Metz-Borny et d’un terrain frappé d’alignement situé rue de Bagatelle à Metz Devant-les-Ponts.
- M. LIOGER 22° - Acquisition de terrains appartenant à l’Etablissement Public Foncier de Lorraine (EPFLorraine) dans la ZAC du Sansonnet à Metz Devant-les-Ponts.
- M. GANDAR 23° - Convention de partenariat entre la Ville de Metz et la Société S@T-INFO relatif à la station permanente GNSS.
- M. TRON 24° - Remplacement du chauffage du Temple Neuf. – Place de la Comédie.
- M. TRON 25° - Versement d’une subvention d’équipement à la commune de Montigny-lès-Metz.
- Mme OASI-SCHAEFER 26° - Versement de subventions d’équipement aux Conseils de Fabrique des Paroisses Saint-François d’Assise et Sainte-Lucie.
- M. JEAN 27° - Dynamisation du commerce messin – Participation de la Ville de Metz – Participation au marché de Noël.
- Mme HEBER-SUFFRIN 28° - Prolongation de la concession municipale d’affichage – Nouveau contrat et exonération de la TLPE.
- M. le Maire 29° - Protocole d’accord transactionnel avec le Conseil Général de la Moselle.
- Mme DUPONT 30° - Participation financière aux frais de logement des associations logées au Centre Bon Pasteur.
- M. TRON 31° - Reconduction de marchés et lancement d’une nouvelle consultation pour l’acquisition de vêtements de travail et d’équipements de protection individuelle.
- M. FONTE 32° - Modification du Règlement Intérieur du Conseil Municipal-Chapitre 7 : « De l’expression des Elus ».
- M. PAYRAUDEAU 33° - Charte de la Ville de Metz pour le bon usage de l’informatique, des réseaux et du téléphone.
- Mme PALLEZ 34° - Signature de la déclaration de Zagreb.
- 
- M. JEAN 35° - Commission d’Indemnisation Amiable des Entreprises.
- M. le Maire 36° - Communications et décisions prises par M. le Maire, Mesdames et Messieurs les Adjoints en vertu des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et en exécution de la Délibération du Conseil Municipal en date du 30 Avril 2009 ainsi que des décisions rendues par les diverses juridictions administratives.
- 37° - Questions orales.